



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 75323

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les conséquences chez les jeunes, et notamment chez les 13-25 ans, du *stress* ou d'une anxiété chronique nés de leurs vécus à l'école ou au cours de leurs études. Les jeunes, particulièrement entre 15 et 19 ans, seraient particulièrement sensibles à leur environnement d'apprentissage et familial, cette situation de grande sensibilité leur faisant ainsi courir une probabilité importante de connaître les symptômes d'une perte de confiance et, face à cela, d'adopter des comportements à risques notamment en recourant à des produits stupéfiants. Elle lui demande donc si une étude a pu être menée sur cette question importante apportant à la fois une analyse circonstanciée et des propositions d'accompagnement des personnes voire de réformes pédagogiques en vue de valoriser les efforts et la confiance des jeunes et de limiter la stigmatisation en cas de non réussite. Elle considère ce sujet comme très important car, s'il faut lutter contre les comportements à risques, il convient de lutter, avec la même motivation et la même détermination, contre les causes de ces conduites à risques qui affectent un nombre significatif de jeunes.

Texte de la réponse

Différentes enquêtes sur la santé des jeunes de 12 à 25 ans font apparaître que les troubles des conduites et des consommations observés dans cette tranche d'âge peuvent être à la fois causes et conséquences de situations de stress, de mal-être ou de souffrance psychique. Bien que le stress soit une stimulation qui pousse à l'action et qui peut être nécessaire à l'apprentissage, il peut également nuire au bien-être physique, affectif, social, intellectuel et au rendement scolaire des jeunes. Les sources de stress sont multiples à l'adolescence : l'évolution du rapport à la famille, la peur du regard des autres, du jugement d'autrui, les changements du corps, les angoisses liées à la formation, les exigences de la société, etc. sont en effet des éléments perturbants pour le jeune. La pression extérieure peut le placer en position d'obligation de réussite au-delà de ses capacités et de ses compétences, cette obligation de performance subie par le jeune peut le conduire, dans certains cas, à des comportements à risques. En santé publique, l'objectif est donc de prévenir ces comportements ou de réduire leurs conséquences en termes de morbidité et de mortalité. À cette fin, des programmes d'éducation pour la santé sont mis en oeuvre et constituent l'un des axes prioritaires du plan santé des jeunes. L'objectif est en effet d'aider chaque jeune à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix, d'adopter des comportements responsables, pour lui-même et vis-à-vis d'autrui ou de l'environnement. Gérer ses émotions et son stress fait partie des 10 compétences psychosociales définies par une commission d'experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1993 et qui permettent à chacun de gérer son existence en fonction de ses besoins et de ses aspirations, de faire face aux événements de la vie et aux épreuves quotidiennes en adaptant des comportements appropriés et positifs. La mise en oeuvre de programmes d'éducation à la santé qui s'appuient sur le développement des compétences psychosociales constitue l'un des axes prioritaires des contrats-cadre de partenariat entre les ministères chargés de la santé, de l'éducation nationale, de l'agriculture pour les établissements scolaires agricoles et de la justice avec les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75323

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3582

Réponse publiée le : 1er février 2011, page 1072